

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2020 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2020 (partie 3) » :

1. Ordonnance ORD2720-064 permettant la fermeture de certaines rues (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
2. Ordonnance ORD2720-065 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

B – Ordonnances établissant la mise à sens unique (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3) :

1. Ordonnance ORD2720-066 établissant la mise en sens unique vers le sud de l'avenue Charlemagne, entre les rues de Rouen et Ontario Est.
2. Ordonnance ORD2720-067 modifiant l'ordonnance de mise en sens unique de la rue Taillon édictée à la séance du 4 mai 2020, afin que la mise en sens unique soit instaurée vers le sud.

C – Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2720-068 pour l'implantation d'un passage piétonnier sur l'avenue Létourneau, entre les rues Ontario Est et de Rouen (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3);
2. Ordonnance ORD2720-069 pour l'implantation d'un passage piétonnier sur la rue Sainte-Catherine Est, à l'intersection de la rue Leclaire (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

FAIT À MONTRÉAL, CE 7^E JOUR D'OCTOBRE 2020

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou